

Ph.D. - Doctorat conjoint en communication (3-225-1-0) - Admission

Date

La date limite pour faire une demande d'admission au programme est le 1er février, pour l'UQÀM, l'Université de Montréal et l'Université Concordia. Les candidat(e)s doivent faire leur demande à l'Université dans laquelle ils souhaitent s'inscrire, mais toutes les demandes d'admission sont étudiées par le comité de liaison du programme, qui recommande l'admission ou le refus du ou de la candidat(e). Les admissions sont étudiées une fois par année.

NB : puisque les règles d'admission, ainsi que les frais de scolarité et les possibilités d'aide financière varient entre les trois universités, les candidat(e)s sont prié(e)s de se renseigner auprès de l'université où ils entendent déposer leur demande.

Consultez les pages d'admission de votre université:

- [Admission UQAM](#)
- [Admission Université de Montréal](#)
- [Admission Concordia](#)

Bourse d'entrée

En présentant une demande d'admission aux cycles supérieurs, vous devenez automatiquement admissible à l'une des bourses d'entrée. (Vous n'avez aucune démarche à faire pour cette bourse). Remises annuellement, ces bourses récompensent les dossiers les plus forts sur le plan académique parmi les candidats et candidates qui sont admis au programme de doctorat.

Exigences

Les candidat(e)s doivent posséder une Maîtrise en communication ou dans une discipline connexe. Quoique l'on puisse faire sa demande d'admission sans avoir obtenu son diplôme, l'admission, dans un tel cas, est conditionnelle au dépôt du mémoire, avec autorisation du ou de la directeur (trice) de recherche, au plus tard le 31 août de la même année, ainsi qu'à l'acceptation du mémoire ou l'autorisation de diplômation, selon le cas, le ou avant le 31 décembre de la même année. Les étudiant(e)s admis(es) qui ne possèdent pas de Maîtrise en communication peuvent être obligés de suivre des cours d'appoint tout en entreprenant leur scolarité de doctorat.

Les demandes seront évaluées selon l'excellence du dossier académique du candidat(e), les lettres de référence et l'esquisse du projet de recherche.

Les candidat(e)s sont tenu(e)s de parler et d'écrire le français ou l'anglais, et de pouvoir lire et comprendre le français et l'anglais.

Le programme n'est pas contingenté, mais la disponibilité d'un professeur(e) pour diriger la recherche d'un étudiant(e) peut être un critère d'admission. Il est fortement conseillé aux candidat(e)s de considérer l'intérêt et la disponibilité des membres du corps professoral, qui pourront éventuellement assurer la direction de leur recherche. Ceci détermine souvent le choix de l'université, car il faut être inscrit à l'université d'appartenance de son directeur de recherche. Cependant, le comité de liaison tentera d'identifier un directeur ou une directrice de recherche pour un étudiant(e) qui serait considéré(e) admissible au programme et qui n'aurait pas établi de contact avec un(e) professeur(e).

La demande

Une demande complète comporte les éléments suivants :

1. le formulaire de demande de l'université;
2. les bulletins de notes du 1er et du 2e cycle;
3. trois lettres de référence (dont deux doivent provenir de chercheurs oeuvrant dans le domaine de recherche);
4. une esquisse du projet de recherche (1500 mots);
5. le nom du (ou des) professeur(s) susceptibles de diriger la recherche.

La demande pourrait aussi indiquer la faisabilité de la recherche en termes de ressources matérielles et financières, un échéancier, ainsi que les bourses et les autres sources de financement pour lesquelles l'étudiant(e) a postulé.